

Le Port, le 2 mai 2022

Errance animale : les seuls coupables sont les propriétaires irresponsables de ces chiens et chats qui les laissent divaguer

L'opération de lutte contre l'errance animale, menée ce weekend par le TCO et l'Etat, avec le concours des EPCI peut interpeler, mais elle avait surtout pour objectif de faire réagir et de rappeler à l'ordre les vrais « coupables », les propriétaires irresponsables !

Quand on décide de prendre un animal c'est pour s'en occuper, pour en prendre soin et l'aimer, et ce pendant plusieurs années. Ce n'est pas un jouet, un caprice, une envie. On s'engage pour 10 - 15 ans au moins.

Depuis plusieurs années, le TCO, comme les autres communautés d'agglomération, ne cesse de sensibiliser, dans les écoles, lors d'événementiels, en porte à porte, Répétant les messages de responsabilisation incombant aux propriétaires d'animaux : l'identification, les soins, la stérilisation, les câlins, la nourriture, ...

Les 29 chiens capturés ne seront pas euthanasiés !

Bien au contraire, **ils seront restitués à leurs propriétaires et pour les autres, ils seront soignés, identifiés et stérilisés pour être ensuite confiés aux associations en vue de leur adoption.**

« La priorité dans cette opération a été d'assurer la sécurité de tous. Les meutes de chiens errants ou divagants sont un véritable problème que nous ne pouvons absolument pas minimiser. Les enfants, les marcheurs, les habitants, les cyclistes ne sont pas en sécurité quand ils rencontrent des chiens qui en groupe, deviennent agressifs. Le nombre de signalements à notre numéro vert ne cesse d'augmenter. Nous ne pouvons rester sans rien faire ! », a précisé Emmanuel Séraphin, le président du TCO.

« Dès le 2^{ème} jour de l'opération, nous avons constaté qu'il y avait vraiment beaucoup moins de chiens dans les rues. Les propriétaires ont compris les messages et enfin gardé leurs chiens chez eux ! Nous remercions les partenaires communaux et intercommunaux qui se sont rapidement mobilisés pour cette opération », poursuit-il.

On ne s'attaque pas aux chiens mais aux propriétaires des chiens !

Dorénavant, les services de l'Etat et les Maires du TCO via leurs polices municipales feront systématiquement appliquer les lois et verbaliser les propriétaires des chiens divagants.

Par ailleurs, **un séminaire de travail sur la problématique de l'errance animale** réunissant tous les acteurs sera organisé prochainement. L'objectif est notamment de trouver des solutions et d'uniformiser les procédures. Ce sujet nous concerne tous : collectivités, citoyens, et entreprises, nous devons travailler ensemble.

La construction du futur refuge animalier de l'Ouest ne pourra pas résoudre l'errance animale sur l'Ouest. La capacité d'accueil étant limitée à une soixantaine de places pour les chiens et chats.

D'ici-là, les policiers municipaux seront équipés de détecteurs leur permettant de vérifier si les animaux sont identifiés ; les captures seront optimisées (numéro d'astreinte pour les forces de l'ordre, interventions de nuit/début soirée/petit matin) ; le quota des associations pour la stérilisation gratuite sera augmenté.

Les actions en cours seront poursuivies :

- cession d'animaux en fourrière aux associations volontaires (104 animaux en voie d'adoption grâce à ce dispositif en 2022) ;
- opérations de sensibilisation conjointes avec les polices municipales pour prévenir la divagation ;
- sensibilisation de la population en porte à porte, dans les écoles et évènementiels à l'errance animale...

Rappelons que chaque année, 1,7 M€ est consacré à la lutte contre l'errance animale dans l'Ouest.

Quelques chiffres

Opération de vendredi 29 et samedi 30 avril 2022

- 12 chiens capturés sur La Saline et 1 rappel à la loi d'un chien divagant restitué au propriétaire sur place ;
- 6 chiens sur Tan Rouge avec 1 rappel à l'ordre d'un chien divagant restitué au propriétaire sur place
- 11 chiens sur Bel Air et 3 rappels à la loi chien divagant

Autres chiffres-clés

¼ des signalements au N° vert concerne l'errance animale (soit environ 6300 demandes / an).

Fourrière	2020	2021
Nombre de cadavres ramassés sur les voies	2 680	2 541
Nombre de captures	2 072	1 505
Nombre de cessions aux associations de protection animale en vue d'adoption	2	104

Nb de stérilisations gratuites pour les non imposables	2020	2021
	2 377	2 689